

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1658

2 juillet 2012

SOMMAIRE

AW Equity S.A.	79570	Corin S.A.	79571
BDGB Enterprise Software (Lux) S.C.A.	79573	CR Lux Holding S.à r.l.	79553
Bronti International S.A.	79553	CSC Computer Sciences Capital S.à r.l. ..	79577
BS Real Estate (Lux) S.à r.l.	79553	C.V. Lux s.à r.l.	79561
Calethon Group S.A.	79564	Dabraco Invest S.à r.l.	79584
Calidris 28 AG	79554	Daidi S.A.	79584
Capalux S.A.	79565	D-Assist S.à r.l.	79572
Capicork S.A.	79561	De Beers	79572
Caribbean Tours S.à r.l.	79561	DEBIT Luxembourg S.à r.l.	79584
CC CDPQ S.à r.l.	79565	Decofils SA	79572
CCD - Corporate Contacts & Develop- ment S.A.	79562	Dentsply EU Holding S.à r.l.	79573
CCM S.à r.l.	79562	Diamarys S.à r.l.	79554
Charisma Sicav	79562	Discovery Offshore S.A.	79576
CHÂTEAU D'URSPÉLT, Famille F. Lodo- mez SA	79560	D&M Services S.à r.l.	79571
Chauffage Artisanale sarl	79565	Esseti S.A.	79564
Cheval Luxembourg S.à r.l.	79563	FGP IV S.à r.l.	79549
CHICAGO INVESTHOLDING S.à R.L., so- ciété de gestion de patrimoine familial (SPF)	79566	FGP V S.à r.l.	79560
Christine Investissements S.A.	79566	Forum Holding S.A.	79573
Christine Investissements S.A.	79569	Foxland S.A.	79577
C.H. Robinson Luxembourg Sarl	79559	Halsey S.à r.l.	79571
Cifi International SA	79569	Harmonia S.A.	79572
Cloumico S.A.	79569	Irisbus Bénélux	79561
CNOOC Luxembourg S.à r.l.	79570	Logos International SICAV-FIS	79563
ColTour Holdings S.à r.l.	79564	Mars Propco 36 S.à r.l.	79569
COLUPA S.A., Société de Gestion de Pa- trimoine Familial	79570	Mediam Holdings S.A.	79550
Compagnie des Mines et Métaux S.A.	79570	PAO Management Company S.A.	79566
Compagnie Financière de Métallurgie CO- FIMETAL S.A., SPF	79563	Resource Partners Holdings VI S.à r.l. ...	79538
Compagnie Financière et Boursière Lu- xembourgeoise S.A.	79571	SHG Holdings 2 S.à r.l.	79543
		Société Anonyme Global Mondial Consult- ing	79565
		Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie	79567
		Tesal	79580
		Toy Holding S.A.-SPF	79584
		Varick Investments S.à r.l.	79560

Resource Partners Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.825.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of May.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Resource Partners GP Limited, a limited liability company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier Jersey, The Channel Islands, United Kingdom, acting in its capacity as general partner of Resource Eastern European Equity Partners I L.P and of Resource Eastern European Equity Partners I-A L.P.,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given on May 2012; and

- AXA CEE Management Limited, a company incorporated in Jersey (registration number 101076) and regulated by the Jersey Financial Services Commission, whose registered office is at 22 Greenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, The Channel Islands, United Kingdom, in its capacity as general partner of AXA Central and Eastern Europe Fund L.P.,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given on May 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of Resource Partners Holdings VI S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.825, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Gérard Lecuit, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 January 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 779 (page 37346) on 23 March 2012. The Articles have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, on 20 March 2012, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), so as to bring it from its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to two hundred thousand euro (EUR 200,000.-), by creating and issuing ten thousand (10,000) new Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A Shares"), ten thousand (10,000) new Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class B Shares"), ten thousand (10,000) new Class C Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class C Shares"), ten thousand (10,000) new Class D Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class D Shares"), ten thousand (10,000) new Class E Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class E Shares"), ten thousand (10,000) new Class F Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class F Shares"), ten thousand (10,000) new Class G Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class G Shares"), ten thousand (10,000) new Class H Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class H Shares"), ten thousand (10,000) new Class I Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class I Shares"), and ten thousand (10,000) new Class J Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class J Shares", being together with the New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, the New Class H Shares and the New Class I Shares, the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a total share premium of an amount of fifteen million three hundred eight thousand seven hundred seventy-eight euro sixty-eight cents (EUR 15,308,778.68).

Subscription and Payment

The New Shares were then subscribed as follows:

Resource Partners GP Limited, represented as stated above, subscribed to:

- five thousand ninety-nine (5,099) New Class A Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred eighty thousand five hundred ninety-four euro (EUR 780,594.-),

- five thousand ninety-nine (5,099) New Class B Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred eighty thousand five hundred ninety-four euro (EUR 780,594.-),

- five thousand ninety-nine (5,099) New Class C Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred eighty thousand five hundred ninety-four euro (EUR 780,594.-),
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class D Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred eighty thousand five hundred ninety-four euro (EUR 780,594.-),
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class E Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred eighty thousand five hundred ninety-four euro (EUR 780,594.-),
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class F Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred eighty thousand five hundred ninety-four euro (EUR 780,594.-),
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class G Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred eighty thousand five hundred ninety-four euro (EUR 780,594.-),
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class H Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred eighty thousand five hundred ninety-four euro (EUR 780,594.-),
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class I Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred eighty thousand five hundred ninety-four euro (EUR 780,594.-), and
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class J Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred eighty thousand six hundred three euro seventy-four cents (EUR 780,603.74),

Such New Shares were paid up by Resource Partners GP Limited by a contribution in cash of seven million eight hundred fifty-six thousand nine hundred thirty-nine euro seventy-four cents (EUR 7,856,939.74.-). The global contribution of seven million eight hundred fifty-six thousand nine hundred thirty-nine euro seventy-four cents (EUR 7,856,939.74.-) is allocated as follows: fifty thousand nine hundred and ninety euro (EUR 50,990) are allocated to the share capital of the Company and seven million eight hundred five thousand nine hundred forty-nine euro seventy-four cents (EUR 7,805,949.74.-) are allocated to the share premium accounts of the Company.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

AXA CEE Management Limited, represented as stated above, subscribed to:

- four thousand nine hundred one (4,901) New Class A Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred fifty thousand two hundred eighty-two euro (EUR 750,282.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class B Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred fifty thousand two hundred eighty-two euro (EUR 750,282.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class C Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred fifty thousand two hundred eighty-two euro (EUR 750,282.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class D Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred fifty thousand two hundred eighty-two euro (EUR 750,282.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class E Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred fifty thousand two hundred eighty-two euro (EUR 750,282.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class F Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred fifty thousand two hundred eighty-two euro (EUR 750,282.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class G Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred fifty thousand two hundred eighty-two euro (EUR 750,282.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class H Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred fifty thousand two hundred eighty-two euro (EUR 750,282.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class I Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred fifty thousand two hundred eighty-two euro (EUR 750,282.-), and
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class J Shares fully paid up with a global share premium of seven hundred fifty thousand two hundred ninety euro ninety-four cents (EUR 750,290.94),

Such New Shares were paid up by AXA CEE Management Limited by a contribution in cash of seven million five hundred fifty-one thousand eight hundred thirty-eight euro ninety-four cents (EUR 7,551,838.94). The global contribution of seven million five hundred fifty-one thousand eight hundred thirty-eight euro ninety-five cents (EUR 7,551,838.95) is allocated as follows: forty-nine thousand ten euro (EUR 49,010.-) are allocated to the share capital of the Company and seven million five hundred two thousand eight hundred twenty-eight euro ninety-five cents (EUR 7,502,828.95) are allocated to the share premium accounts of the Company.

The proof of the existence of the contribution was produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital increase, which shall now henceforth be read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) represented by:

- a. Twenty thousand (20,000) class "A" shares (the "Class A Shares");
 - b. Twenty thousand (20,000) class "B" shares (the "Class B Shares");
 - c. Twenty thousand (20,000) class "C" shares (the "Class C Shares");
 - d. Twenty thousand (20,000) class "D" shares (the "Class D Shares");
 - e. Twenty thousand (20,000) class "E" shares (the "Class E Shares");
 - f. Twenty thousand (20,000) class "F" shares (the "Class F Shares");
 - g. Twenty thousand (20,000) class "G" shares (the "Class G Shares");
 - h. Twenty thousand (20,000) class "H" shares (the "Class H Shares");
 - i. Twenty thousand (20,000) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
 - j. Twenty thousand (20,000) class "J" shares (the "Class J Shares");
- with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share";

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of the Shares are outlined in the present Articles."

Declaration and Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois de mai.

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

- Resource Partners GP Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, The Channel Islands, Royaume-Uni, agissant en sa capacité de general partner de Resource Eastern European Equity Partners I L.P. et de Resource Eastern European Equity Partners I-A L.P.,

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration, donnée en mai 2012; et

- AXA CEE Management Limited, une société constituée selon le droit de Jersey (numéro d'immatriculation 101076) et contrôlée par la Commission des Services Financiers de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Greenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, The Channel Islands, Royaume-Uni, en sa capacité de general partner de AXA Central et de Eastern Europe Fund L.P.,

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration, donnée en mai 2012.

Lesdites procurations, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de Resource Partners Holdings VI S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9a, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B166.825, constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 janvier 2012, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 779 (page 37346) en date du 23 mars 2012. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 mars 2012, pas encore publiés au Mémorial C.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à deux cents mille euros (EUR 200.000,-), par la création et l'émission de dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I"), et dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J", celles-ci étant collectivement définies ci-après avec les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, et les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de quinze millions trois cent huit mille sept cent soixante-dix-huit euros et soixante-huit centimes d'euro (EUR 15.308.778,68).

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites comme suit:

Resource Partners GP Limited, représentée comme mentionné ci-dessus, a souscrit à:

- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 780.594,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 780.594,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 780.594,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 780.594,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 780.594,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 780.594,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 780.594,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 780.594,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 780.594,-), et
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent quatre-vingt mille six cent trois euros et soixante-quatorze centimes d'euros (EUR 780.603,74).

De telles Nouvelles Parts Sociales seront payées par Resource Partners GP Limited par voie d'apport en numéraire d'un montant total de sept millions huit cent cinquante-six mille neuf cent trente-neuf euros et soixante-quatorze centimes d'euro (EUR 7.856.939,74). La contribution globale de sept millions huit cent cinquante-six mille neuf cent trente-neuf euros et soixante-quatorze centimes d'euro (EUR 7.856.939,74), est allouée comme suit: cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 50.990,-) sont alloués au capital social de la Société et sept millions huit cent cinq mille neuf cent quarante-neuf euros et soixante-quatorze centimes d'euro (EUR 7.805.949,74) sont alloués aux comptes de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

AXA CEE Management Limited, représentée comme mentionné ci-dessus, a souscrit à:

- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 750.282,-),
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 750.282,-),
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 750.282,-),
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 750.282,-),
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 750.282,-),
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 750.282,-),
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 750.282,-),
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 750.282,-),
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 750.282,-), et
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de sept cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-quatorze euros (EUR 750.290,94),

De telles Nouvelles Parts Sociales seront payées par AXA CEE Management Limited par voie d'apport en numéraire d'un montant total de sept millions cinq cent cinquante et un mille huit cent trente-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes d'euro (EUR 7.551.838,95). La contribution globale de sept millions cinq cent cinquante-et-un mille huit cent trente-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes d'euro (EUR 7.551.838,95), est allouée comme suit: quarante-neuf mille dix euros (EUR 49.010,-) sont alloués au capital social de la Société et sept millions cinq cent deux mille huit cent vingt-huit euros et quatre-vingt-quatorze centimes d'euro (EUR 7.502.828,94) sont alloués aux comptes de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui suit, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera lu désormais comme suit:

" Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cents mille euros (EUR 200.000,-) représenté par:

- a. Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
 - b. Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
 - c. Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
 - d. Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
 - e. Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
 - f. Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
 - g. Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
 - h. Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
 - i. Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
 - j. Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");
- avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A à J seront définies ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales" et individuellement une "Catégorie de Parts Sociales"; et ensemble, toutes les parts sociales des Catégories de Parts Sociales seront définies comme les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale".

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés" et individuellement un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont résumées dans ces Statuts. "

Déclaration et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ six mille Euro.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête des parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 mai 2012. Relation: LAC/2012/24502. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012064591/288.

(120091136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

SHG Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.122.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of the month of May;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Firebird Global Master Fund, Ltd., a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies, Cayman Islands, under number 124871, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, Shedden Road, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by M^e Edouard d'ANTERROCHES, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 May 2012.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to -or for the benefit of -companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "SHG Holdings 2 S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the individual signature of any one manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The one hundred eighty (180) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Firebird Global Master Fund, Ltd., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2012. 6

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. James PASSIN, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA;
- Mr. Steven GORELIK, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.; and
- Mr. Harvey SAWIKIN, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.

2) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Firebird Global Master Fund, Ltd., une société régie par les lois des Iles Caïmans, immatriculée auprès du Register of Companies, Iles Caïmans, sous le numéro 124871, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, Shedden Road, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Maître Edouard d'ANTERROCHES, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mai 2012,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont

elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «SHG Holdings 2 S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les cent quatre-vingts (180) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été souscrites par Firebird Global Master Fund, Ltd., prénommée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-huit mille dollars US (USD 18.000.-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur James PASSIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Steven GORELIK, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Harvey SAWIKIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. d'ANTERROCHES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2012. LAC/2012/24458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012064621/340.

(120091184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

FGP IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.640.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 mai 2012

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Monsieur Christian Senitz de son poste de gérant A de la société avec effet au 31 mai 2012.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Monsieur Erwan Le Berre, né le 17 novembre 1972 à Bourges (France), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 1^{er} juin 2012.

Monsieur Erwan Le Berre est désigné pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012065424/20.

(120093061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Mediam Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 169.154.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Joé HEMES, comptable, né le 22 décembre 1984 à Luxembourg, demeurant à L-9154 Grosbous, 20, rue de Wiltz (ciaprès le «Comparant»).

Lequel Comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MEDIAM HOLDINGS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Diekirch.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle a encore pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toute opération commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social et ce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENTS (300) actions sans valeur nominale, divisés en:

1. TRENTE (30) actions de Classe A;
2. TRENTE (30) actions de Classe B;
3. TRENTE (30) actions de Classe C;
4. TRENTE (30) actions de Classe D;
5. TRENTE (30) actions de Classe E;
6. TRENTE (30) actions de Classe F;
7. TRENTE (30) actions de Classe G;
8. TRENTE (30) actions de Classe H;
9. TRENTE (30) actions de Classe I;

10. TRENTE (30) actions de Classe J;

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée. En l'hypothèse de la vacance du poste d'administrateur unique, l'assemblée générale procédera à la nomination d'un ou trois nouveaux administrateurs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur. La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 des statuts.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou

plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois de mai à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf limitations légales.

Le conseil d'administration ou le(les) commissaire(s) peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'an 2013.
- 2) Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2012.

Souscription et libération

Les actions ont toutes été souscrites par Monsieur Joé HEMES, pré-qualifié.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire sur un compte bancaire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- EUR).

Décisions de l'associé unique

Le Comparant pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a ensuite pris en assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un.
3. Le nombre des commissaires est fixé à un.
4. Est nommé administrateur unique: Monsieur Nicholas James MARTIN, expert-comptable, né le 3 janvier 1974 à Guernesey (Grande-Bretagne), demeurant à F-54730 Gorcy (France), 1, rue Neuf Ville.
Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.
5. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée «Coficom Trust S.à r.l.», inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.931 et dont le siège social est sis à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
6. Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. HEMES, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 mai 2012. Relation: MER/2012/1228. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065026/178.

(120092080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Bronti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065332/9.

(120092811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

BS Real Estate (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.870.

Suite à un transfert intervenu en date du 19 juillet 2011, Almandina Comercio Internacional Lda, une limited company avec siège social au Avenida do Infante, 50, P-9004-5211, Funchal, Madeira, Portugal, a cédé cinquante (50) parts sociales de BS Real Estate (Lux) S.à r.l. d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune à Blue Skye Financial Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numero B 158916.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Mattia Danese

Gérant

Référence de publication: 2012065333/15.

(120092722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

CR Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.248.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2012.
CR Lux Holding S.à.r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant

Référence de publication: 2012065374/14.

(120093832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Calidris 28 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.001.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 4. Juni 2012 geht hervor, dass LUX-FIDUCIAIRE Consulting S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12 rue Ste Zithe, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 49280, als Rechnungskommissar (commissaire aux comptes) der Gesellschaft für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2011 an Stelle von KPMG Tax S.à r.l., zugelassener Wirtschaftsprüfer, bestellt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gezeichnet am 6. Juni 2012.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2012065351/16.

(120093205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Diamarys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 169.160.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société HOLDING BAELEN GAILLARD SAS, une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé à 59 boulevard Exelmans – 75016 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 484 158 779, ici représentée par Maître Charles Duro, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination " DIAMARYS S.à r.l. ".

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société,

laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la(les) Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra procéder à l'acquisition, la protection, l'exploitation, la cession, l'apport, la concession sous toutes formes de tous droits de propriété intellectuelle (dessins, modèles, marques, brevets, licences, franchises, procédés ou marques de fabrique, etc), et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits. Cette propriété intellectuelle a vocation à faire l'objet de licences d'exploitation au profit de toutes sociétés situées dans plusieurs pays Europe ou en dehors de l'Europe.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de six cent mille euros (600.000,-eur) représenté par six cent mille (600.000) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,-eur) chacune et régies par les droits et obligations fixés par les Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété de Parts Sociales. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Forme des parts sociales. Les Parts Sociales de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

Art. 10. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 11. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants ("le Conseil de Gérance") qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Art. 13. Pouvoir des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 16. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 18. Responsabilité des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 20. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil de Gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

A chaque part sociale est attaché un droit de vote donnant droit à une voix.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix dont disposent les associés présents ou représentés, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les décisions seront adoptées à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission et les primes assimilées aux associé(s).

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements des effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les remboursements de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en cash peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des remboursements de la prime d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur dividendes, les remboursements de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Art. 27. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Art. 28. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription et Libération

1. Souscription

Le comparant a souscrit un nombre de parts sociales de la Société et a libéré en espèces les montants suivants:

Associés	Capital souscrit et libéré	Parts sociales
HOLDING BAELEN GAILLARD SAS prénommé	600.000,eur	600.000 parts sociales
Total	600.000,eur	600.000 parts sociales

2. Libération

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 600.000,-eur est à présent à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 2.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2. Ont été appelés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

(i) Maître Charles Duro, avocat, né le 5 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg);

(ii) la société HOLDING BAELEN GAILLARD SAS, une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé à 59 boulevard Exelmans – 75016 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 484 158 779.

3. L'adresse de la Société est fixée à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C.Duro, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2012. Relation: EAC/2012/7091. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012064833/297.

(120092395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

C.H. Robinson Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 141.488.

Le gérant Frederick Michael Winker a décidé de transférer son adresse du 216/3, Plantin & Moretuslei, B-2018 Anvers, Belgique au Funenpark 313, 1018 Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065337/12.

(120093371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

CHÂTEAU D'URSPELT, Famille F. Lodomez SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9774 Urspelt, Am Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 110.217.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 06 juin 2011

Décision

1^{er} Résolution

Suite à la fin du mandat des administrateurs et commissaire aux comptes en date de l'assemblée ordinaire de l'an deux mille onze, il a été décidé de renouveler le mandat pour une durée de six années lequel prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-sept.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065357/15.

(120093467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

FGP V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.642.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 mai 2012

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Monsieur Christian Senitz de son poste de gérant A de la société avec effet au 31 mai 2012.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Monsieur Erwan Le Berre, né le 17 novembre 1972 à Bourges (France), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 1^{er} juin 2012.

Monsieur Erwan Le Berre est désigné pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012065425/20.

(120093117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Varick Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.548.

Il résulte des actes de la Société que:

- son associé ESTATE FOUR Z S.A propriétaire de 200 parts sociales a changé sa dénomination en SCLAREA FOUR SA en date du 29.02.2012.

- son associé HAWKSFORD TRUSTEES JERSEY LTD as Trustees of the Dog Trust propriétaire de 250 parts sociales a son siège social au:15, Esplanade, Jersey JE11RB St. Helier.

- son associé UDOLL MANAGEMENT LIMITED propriétaire de 100 parts sociales a son siège social au: 1, VANTER-POOL PLAZA, VICKHAMS CAY, PO Box 873, ROAD TOWN, BVI -TORTOLA

- son associé CAJRATI CRIVELLI Alessandro propriétaire de 2200 parts sociales demeure au 30, Queen's Gate Gardens, Flat 18, GB - SW7 5RR Londres

- son associé MARCIANO STEFANO propriétaire de 100 parts sociales demeure au 8, Baley House, GB - SW10 ORG Londres

- son associé ZAMBON ANDREA propriétaire de 150 parts sociales demeurant au 54, CORSO VENEZIA, I -20121 MILANO a pour prénom ANDREA A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2012066542/26.

(120094554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

C.V. Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 18, rue de Goebange.

R.C.S. Luxembourg B 71.569.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065338/10.

(120093081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Capicork S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.849.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065340/9.

(120092590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Caribbean Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065341/9.

(120093472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Irisbus Bénélux, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 79.706.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions d'une assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 5 mars 2012 que notamment les décisions suivantes ont été prises:

(1) l'assemblée a accepté les démissions en date du 1^{er} mars 2012 des administrateurs suivants:

Monsieur Enrico VASSALLO;

Monsieur Antoine GARNIER;

Monsieur Guido MOSCHENI; et

Monsieur Alessandro LUCIANI;

(2) l'assemblée générale a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs:

(a) Monsieur Giorgio ZINO, administrateur, né le 28 mai 1974 à Gênes (Italie), domicilié à I-10122 Turin (Italie), via Orfane 17; et

(b) Monsieur Antonio ORLANDO, né le 1^{er} septembre 1960 à Guardiagrele (Suisse), domicilié à I-10148 Pino Torinese (Italie), Banchette 16.

L'assemblée générale a décidé que les mandants des administrateurs nommés ci-avant expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

Luxembourg, le 7 juin 2012.
Pour IRISBUS BENELUX S.A.
Par délégation spéciale
Claude GEIBEN

Référence de publication: 2012066885/26.

(120095126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

CCD - Corporate Contacts & Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 82.765.

Il résulte de décisions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2012 que Monsieur Claude Catien, administrateur démissionnaire, est remplacé par Madame Danielle Kirsch, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Les mandats de Mesdames Carole Catien et Marie-Pierre Denis, administrateurs, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg sont prorogés pour une période de six ans.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, la Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l., avec siège social, 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg est prorogé pour une période de 6 ans.

Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.
Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2012065355/18.

(120093022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Charisma Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.483.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Roman Mertès / Peter Sasse

Référence de publication: 2012065343/11.

(120093121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

CCM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 168.348.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Extraordinaire des Associés de CCM Sàrl tenue au siège social le 10 avril 2012 à 11 heures

1. La première décision de l'Assemblée Extraordinaire des Associés du 3 avril 2012 concernant tant la nomination des gérants, à l'exception de celle de Monsieur Marcio BASTOS, que de la durée du mandat de gérance est révoquée avec effet au 3 avril 2012.

2. Le mandat de Monsieur Marcio BASTOS, unique gérant, est confirmé et a une durée déterminée pour prendre fin avec l'Assemblée annuelle des Associés qui se tiendra au printemps 2015.

Carine Godfurnon / Vincent Demeuse / Marcio Bastos
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012065356/16.

(120093688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Logos International SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.688.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 1^{er} juin 2012:

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs sortants suivants, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Pablo SANZ SARMENTO, Administrateur catégorie A et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Philippe MELONI, Administrateur catégorie B
- Monsieur Arnold SPRUIT, Administrateur catégorie B

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, Deloitte Audit S.à r.l., pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la catégorie A:

- Monsieur Pablo SANZ SARMENTO, 2 Plaza Manuel Gomez Moreno, E - 28020 (Espagne)

Administrateurs de la catégorie B:

- Madame Philippe MELONI, 41 Op Bierg, L - 8217 Marner (Luxembourg)
- Monsieur Arnold SPRUIT, 15a rue Langheck, L - 4310 Beyren (Luxembourg)

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066931/26.

(120094998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Cheval Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 500.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.087.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012065344/13.

(120092608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Compagnie Financière de Métallurgie COFIMETAL S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 16.801.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065347/11.

(120092883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Esseti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 52.945.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 mai 2012.

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de Monsieur Dominique Audia et de Monsieur Sébastien Schaack de leur fonction d'administrateurs, décide d'accepter leur démission avec effet immédiat.

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à quatre et nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Armand De Biase, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et Monsieur Leonardo Mocchi, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, leurs mandats ayant comme échéance celle de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESSETI S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2012065412/18.

(120093465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Calethon Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 160.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065350/9.

(120093753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

ColTour Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 30.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 131.984.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2012 que:

- 1) les Associés ont décidé la fin du mandat de Colony Luxembourg S.à r.l., en tant que gérant unique de la société.
- 2) Les Associés ont décidé de nommer pour une période illimitée, en tant que membres du Conseil de Gérance de la société, les personnes suivantes:

En tant que Gérants Ordinaires:

- Colony Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse - L-2132 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540
- Claude Baer, né le 26 décembre 1954, à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant au 6, avenue des Terres-Rouges, L-4330 Esch-sur-Alzette (Luxembourg)
- Véronique Reveilliez, née le 25 novembre 1953, à Montereau-Fault-Yonne (France), demeurant au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

En tant que gérant indépendant:

- Arsène Kronshagen, né le 16 juillet 1955, à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

En tant que gérant préférentiel:

- Gaby Tayoun, né le 6 janvier 1958, à Zgharta (Liban), demeurant au 6th floor Jad Building, Damascus Road, Beirut, Liban

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066080/28.

(120093913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Capalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 50.421.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2012065352/11.

(120093854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

CC CDPQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 68.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065354/9.

(120093322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Chauffage Artisanale sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammeste, Immeuble Commercial.
R.C.S. Luxembourg B 46.877.

Extrait de la décision des associés du 24 mai 2012

Première résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Willems Artur, en sa qualité de gérant technique de la société avec effet au 24 mai 2012.

Deuxième résolution

Monsieur Nunes de Almeida Ricardo Jorge, demeurant à L-3328 Crauthem, 33, rue de Weiler est désormais gérant technique de la société.

Weiler-la-tour, le 24 mai 2012.

Battista Paolo / Nunes de Almeida Jorge.

Référence de publication: 2012065358/15.

(120093482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Société Anonyme Global Mondial Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 115.631.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 29 mai 2012

Les mandats des administrateurs venant à expiration, l'assemblée décide de nommer comme administrateurs les personnes suivantes:

- Me Pierre THIELEN, avocat, demeurant professionnellement à L - 1420 Luxembourg 5-11, av. Gaston Diderich
 - Me Jean-Luc SCHAUS, avocat, demeurant professionnellement à L - 1420 Luxembourg 5-11, av. Gaston Diderich
 - Mme Diane Bintz, employée privée, demeurant professionnellement à L - 1420 Luxembourg 5-11, av. Gaston Diderich,
- Le mandat du commissaire aux comptes venant à expiration, l'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes Madame Luciana SPANNAGEL, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait conforme

Le 29 mai 2012 à 14 heures.

Référence de publication: 2012065786/19.

(120092894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

CHICAGO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.492.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065359/10.

(120092974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Christine Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 89.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012065360/11.

(120092824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

PAO Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 57.464.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement en date du 04 Juin 2012 a décidé de renouveler les mandats de:

Monsieur Pierre-Ignace Bernard
Senior Director of McKinsey
79 Avenue des Champs-Élysées
F-75008 Paris

Monsieur Timothy J.E. CHURCH
Mc Kinsey & Company Inc.
1, Jermyn Street

UK-LONDON SW1Y 4UH

Monsieur James E. FARRELL
Mc Kinsey & Company Inc.

1, Jermyn Street

UK-LONDON SW1Y 4UH

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013;

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l.

400, route d'Esch

L-1014 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour PAO Management Company S.A.

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012067050/33.

(120095001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Solutrasid, Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.
R.C.S. Luxembourg B 8.831.

L'an deux mille douze, le trois mai.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société par action simplifiée de droit français ETABLISSEMENT COLOMB, ayant son siège social à F-42400 SAINT CHAMOND, Chemin de Rigaudin, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Saint Etienne (F) sous le numéro B 574.500.468,

ici représentée par Me Emmanuelle VION, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 17 avril 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne Varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est a requis d'acter le notaire instrumentant ce qui suit:

Expose préliminaire

1) Les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) de la société «Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie, en abrégé SOLUTRASID» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1842 Howald, 16, avenue du Grand-Duc Jean, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 8.831, étaient détenues comme suit:

- quatre cent quatre vingt-dix (490) parts sociales détenues par la société par action simplifiée de droit français ETABLISSEMENT COLOMB, précitée,

- cinq (5) parts sociales détenues par Mademoiselle Bernadette Marie Jeanne COLOMB, née à Saint Chamond le 6 juin 1947, demeurant à F-42400 SAINT CHAMOND, Chemin de Rigaudin.

- cinq (5) parts sociales détenues par Monsieur Jean COLOMB, né à Saint Chamond le 17 janvier 1918, demeurant à F-42400 SAINT CHAMOND, Chemin de Rigaudin.

TOTAL: cinq cents (500) parts sociales.

(2) Monsieur Jean COLOMB est décédé le 14 janvier 1997 à Saint Etienne (F), laissant comme seules héritières,

a) son épouse Madame Marie Joséphine TARDY avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquets aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me DERVIEUX, notaire alors de résidence à la VALLA-EN-GIER (F) le 29 juillet 1941 et

b) sa fille Mademoiselle Bernadette COLOMB, issus de son union avec Madame Marie Joséphine TARDY.

Il résulte d'un acte de donation entre époux reçu par Me PEYRIEUX, notaire de résidence à SAINT CHAMOND le 2 décembre 1968 que Monsieur Jean COLOMB a fait donation pour le cas où elle lui survivrait à Madame TARDY de toute la propriété des biens qui composeront sa succession, sans aucune exception réserve,

Avec stipulation qu'en cas d'héritiers à réserve acceptant la succession du donateur, cette donation pourra être réduite et portera sur l'une ou l'autre des quotités disponibles en vigueur lors du décès du donateur.

Il ressort d'une attestation émise par Maître Xavier QUEFFELEC, Notaire, Associé de la Société Xavier QUEFFELEC et Jean-Christophe GENEVRIER, Notaires Associés de résidence à SAINT CHAMOND en date du 11 juillet 1997 sur requête de Madame Marie Joséphine TARDY et Mademoiselle Bernadette COLOMB que:

- Madame TARDY a opté aux termes de la donation entre époux ci-dessus mentionnée, pour la totalité en usufruit de l'universalité des biens mobiliers et immobiliers dépendant de la succession de son défunt mari.

- Mademoiselle Bernadette COLOMB a déclaré accepté purement et simplement la succession de son père et a pris acte de l'option choisie par sa mère.

Madame Marie Joséphine COLOMB née TARDY, précitée, née à LE BESSAT (F) le 19 avril 1918 est décédée à Saint Etienne (F) le 9 mars 2006, laissant comme seule héritière Mademoiselle Bernadette COLOMB tel qu'il résulte de l'acte de notoriété établi par Me Xavier QUEFFELEC, prénommé en date du 28 septembre 2006.

Il s'ensuit de ce qui précède que Mademoiselle Bernadette COLOMB, précitée, s'est vue attribuer notamment la détention en pleine propriété de toutes les actions de la société par action simplifiée de droit français ETABLISSEMENT COLOMB mais également cinq (5) parts sociales de la Société. En conséquence elle détenait dix (10) parts sociales de la Société.

(3) Mademoiselle Bernadette COLOMB est décédée à F-42400 SAINT CHAMOND, 19, rue Laurent Charles, le 16 août 2009, sans laisser aucun descendant ou héritier à réserve tel qu'il résulte d'un acte de notoriété dressé le 16 décembre 2009 par Maître Xavier QUEFFELEC, prénommé.

Aux termes de son testament en date du 29 novembre 2006, Mademoiselle Bernadette Marie Jeanne COLOMB a institué La Congrégation religieuse Catholique Autonome dénommée «Province de France des Frères Maristes» (ci- après

la «Congrégation»), ayant son siège social à 55 rue du Commandant Charcot à Sainte Foy les Lyon (France), légataire universelle.

Aux termes d'une Ordonnance rendue par Monsieur Régis DE JORNA, président du Tribunal de Grande Instance de Saint Etienne (F) en date du 14 juin 2011, La Congrégation a été envoyée en possession des biens composant le legs fait par Mademoiselle Bernadette Marie Jeanne COLOMB, dans son testament. Il résulte de ladite ordonnance que cette entrée en possession des biens est effective à compter du jour du décès.

Aux termes d'un courrier en date du 17 juin 2011, l'administration de la Préfecture du Rhône (F) représentée par son Préfet, a déclaré ne pas s'opposer à l'acceptation du legs consenti par Mademoiselle Bernadette COLOMB à la Congrégation.

4) Suite à une convention de cession de parts sous seing privé intervenue le 19 avril 2012, il a été cédé par la Congrégation, précitée, à la société par action simplifiée de droit français ETABLISSEMENT COLOMB, précitée, dix (10) parts sociales de la Société.

Laquelle cession restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Il résulte de ce qui précède que la société par action simplifiée de droit français ETABLISSEMENT COLOMB est la seule associée de la Société, constituée suivant acte notarié, en date du 17 décembre 1969, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 34, page 1631 et suivants en 1970. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant décision des associés sous seing privé contenant conversion du capital social en euros en date du 20 février 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1510 du 18 octobre 2002.

Ceci exposé, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique donne son accord à la cession de parts mentionnée ci-avant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur, Me Emmanuelle VION, avocat à la Cour, née à Creutzwald (F) le 26 mars 1970, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 21-25 Allée Scheffer.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la Place et dans le respect des dispositions du Règlement grand-ducal du 18 juillet 2003 portant révision du tarif des honoraires des curateurs en matière de faillite.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. VION, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mai 2012. Relation: LAC/2012/20770. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012065753/107.

(120092938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Christine Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 89.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012065361/11.

(120092825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Cifi International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065362/9.

(120093015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Cloumico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.508.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065363/10.

(120092767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Mars Propco 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.224.975,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.332.

Rectificatif du dépôt du 29/05/2012 no L120087174

Suite à un contrat de cession d'actions en date du 4 avril 2012, Mars Holdco 1 S.à r.l., avec siège au 2-4 rue Beck, 5^{eme} étage, L-1222 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 122, un des actionnaires de la Société, a transféré:

- 81.390 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., avec siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 904 et;

- 20.859 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH, avec siège social au Friedensplatz 12, D-64283 Darmstadt, immatriculée au Handelsregister de Darmstadt sous le numéro HRB 87991.

Il résulte que les 31.475 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues comme suit:

- 302.660 parts sociales à Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l.;

- 85.480 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l.;

- 20.859 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH.

Munsbach, le 6 juin 2012.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012065599/24.

(120092920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

CNOOC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 161.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 juin 2012.

Référence de publication: 2012065365/10.

(120093286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

COLUPA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 28.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065367/10.

(120093284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Compagnie des Mines et Métaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 6.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065368/9.

(120092761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

AW Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.661.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de AW EQUITY S.A., RCS Luxembourg B 168661, tenue le 31 mai 2012 au siège de la Société

Il a été décidé ce qui suit:

1. L'Assemblée décide d'approuver l'acquisition par la Société des Lignes en Private Equity telles que plus amplement décrites à l'ordre du jour représentées par des participations, des comptes courants accordés aux sociétés-cibles et des obligations émises par ces dernières actuellement détenues par son actionnaire unique "A" World Finance AWF SAS, au prix tel que proposé par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 3 mai 2012.

2. Cette acquisition a fait l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises comme prévu à l'article 26-2 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Ce rapport rédigé par Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Parc d'activités Capellen, sous la signature de Monsieur Marco Claude, réviseur d'entreprises en date du 31 mai 2012, conclut comme suit:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'élément d'actif acquis qui correspond au moins au prix d'acquisition."

Copie du prédit rapport restera annexée au procès-verbal de l'Assemblée Générale après avoir été paraphée "ne varietur" par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012066657/25.

(120094742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Halsey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.984.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société HALSEY S. à r.l. prise en date du 4 juin 2012 que:

- Madame Daphné CHARBONNET, Directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940, démissionne de son mandat de Gérant avec effet au 1^{er} juin 2012.

Depuis le 2 juin 2012, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- David Harvey,
- Christophe Gammal,
- Michaël Goosse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Certifié conforme et sincère

Référence de publication: 2012065483/18.

(120092891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Corin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065373/9.

(120093818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

COFIBOL, Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 20.803.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012065370/10.

(120092532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

D&M Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange, 5, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 53.832.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012065376/13.

(120093738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

D-Assist S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 159.003.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du gérant unique prise en date du 16 mai 2012 que le siège social de la Société est transféré au 2, rue Pletzer à L-8080 Bertrange.

Luxembourg le 16 mai 2012.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012065377/13.

(120093362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Harmonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 96.036.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 mai 2012

Monsieur GALIMBERTI Enrico Filippo est renommé administrateur avec pouvoir de signature A.

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DIEDERICH Georges sont renommés administrateurs avec pouvoir de signature B.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

HARMONIA S.A.

Georges DIEDERICH

Administrateur

Référence de publication: 2012065485/18.

(120093172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 78.985.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 mars 2012:

1. la démission du commissaire aux comptes:

- Deloitte S.A., avec address à 560 Rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg a été acceptée avec effet au 28 mars 2012;

2. la nomination du commissaire aux comptes:

- Brian M. Cleak, avec adresse à Cornerstone Building, Diamond Road, Theta, Johannesburg - Afrique du Sud, a été acceptée avec effet au 28 mars 2012 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012065378/17.

(120092682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Decofils SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 80.473.

—
Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/08/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065379/11.

(120092668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 73.350.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 juin 2012.

Référence de publication: 2012065380/10.

(120093215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Forum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 37.634.

Extrait des délibérations de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30/05/2012

Le Conseil décide à l'unanimité

1. D'accepter la démission de M.Georges Brimeyer de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué.
 2. De nommer en tant que nouvel administrateur M. Alex Rolando Munoz, né le 27/05/1958 demeurant à Residencial El Tecal, Vista Alegre-Arriajan, Panama pour une durée de 6 années.
 3. De transférer le siège social actuel vers le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2012065438/16.

(120092755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

BDGB Enterprise Software (Lux) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.507.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-four day of May.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of BDGB Enterprise Software (Lux) S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.507, incorporated by a deed enacted by Maître André Schwachtgen, notary public residing at Luxembourg, on 15 February 2006, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" (the "Memorial") number 958 dated 16 May 2006 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted by Maître Roger Arrensdorff on 30 April 2012, not yet published in the Memorial.

The Meeting is presided by Mr. Guy BERNARD, private employee, with professional address at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints Mr. Henri DA CRUZ, private employee, with professional address at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Sophie BECKER, private employee, with professional address at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The name of the shareholders of the Company and the number of shares held by them are indicated in an attendance list signed by the proxy of the shareholders of the Company and by the members of the Meeting; such attendance list will remain attached to the original of this deed.

II.- It appears from the said attendance list that the 14,202,892 (fourteen million two hundred two thousand eight hundred ninety-two) shares of a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the Meeting. The Meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known by the shareholders of the Company represented at the Meeting.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the dissolution and opening of the voluntary liquidation of the Company;
3. Appointment of Merlis S.à r.l. as liquidator of the Company and approval to grant Merlis S.à r.l. with all necessary powers to undertake the liquidation procedure of the Company;
4. Termination of the mandate of the managing shareholder and of the statutory auditors of the Company and approval to grant them with discharge for the performance of their mandate; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved by the shareholders of the Company to waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved by the shareholders of the Company, according to article 25 of the Company's articles of association, to approve the dissolution and opening of the voluntary liquidation of the Company (the "Opening of the Liquidation").

Third resolution

It is unanimously resolved by the shareholders of the Company to appoint Merlis S.à r.l., a private limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.320, as liquidator of the Company (the "Liquidator") and to grant the Liquidator with all necessary powers to undertake the liquidation procedure of the Company and notably a signature power on the bank accounts of the Company.

It is unanimously resolved by the shareholders of the Company to grant to the Liquidator with all necessary powers in respect of the Liquidation and notably with the powers as provided for by Articles 144 and 145 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law").

It is further resolved by the shareholders of the Company that the Liquidator will notably be empowered to:

- represent the Company during the liquidation proceedings, dispose of all assets, discharge the liabilities and distribute, partially or entirely, the net assets of the Company in kind or in cash to the shareholders of the Company at any time during the liquidation proceedings; accomplish any act provided for in Article 145 of the Company Law without having the prior approval of the shareholders of the Company and notably contribute the assets of the Company to other companies;

- withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments;

- without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises; and

- under his sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

It is then resolved by the shareholders that the Liquidator will also be granted with individual signature power on the bank accounts of the Company.

Fourth resolution

Subsequent to the Opening of the Liquidation, it is acknowledged by the shareholders of the Company that the mandate of the managing shareholder and of the statutory auditors of the Company is terminated.

In this respect, it is unanimously resolved by the shareholders of the Company to give full discharge, up to this date, to the managing shareholder and to the statutory auditors of the Company for the accomplishment of their mandate.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately seven hundred euro (EUR 700,-). There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de BDGB Enterprise Software (Lux) S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.507, constituée par acte notarié reçu par Maître André Schwachtgen, notaire public de résidence à Luxembourg, le 15 février 2006, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» (le «Mémorial») numéro 958 en date du 16 mai 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff le 30 avril 2012, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est présidée par Mr. Guy BERNARD, employé privé, avec adresse professionnelle au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme Mr. Henri DA CRUZ, employé privé, avec adresse professionnelle au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de secrétaire de l'Assemblée. L'Assemblée élit en qualité de scrutateur Mme Sophie BECKER, employée privée, avec adresse professionnelle au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Le nom des actionnaires de la Société et le nombre d'actions détenues par ceux-ci sont indiqués sur la liste de présence signée par le mandataire des actionnaires de la Société et par les membres de l'Assemblée; la liste de présence restera annexée au présent acte.

II.- Il résulte de ladite liste de présence, que les 14.202.892 (quatorze millions deux cent deux mille huit cent quatre-vingt douze) actions ayant une valeur nominale de 0.01 EUR (un cent) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

L'Assemblée est par conséquent valablement constituée et peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour connu par les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination de Merlis S.à r.l. en qualité de liquidateur de la Société et approbation de conférer à Merlis S.à r.l. tous les pouvoirs nécessaires pour entreprendre la procédure de liquidation de la Société;
4. Fin du mandat de l'associé commandité et des commissaires aux comptes statutaires de la Société et approbation de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé par les actionnaires de la Société de renoncer à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente Assemblée; les actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des actionnaires dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé par les actionnaires de la Société, conformément à l'article 25 des statuts de la Société, d'approuver la dissolution et l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société (l' «Ouverture de la Liquidation»).

Troisième résolution

Il est unanimement décidé par les actionnaires de la Société de nommer Merlis S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320, en qualité de liquidateur de la Société (le «Liquidateur») et de doter le Liquidateur de tous les pouvoirs nécessaires pour entreprendre la procédure de liquidation de la Société et notamment un pouvoir de signature sur les comptes bancaires de la Société.

Il est unanimement décidé par les actionnaires de la Société de conférer au Liquidateur tous les pouvoirs nécessaires dans le cadre de la Liquidation et notamment les pouvoirs décrits par les articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»).

Il est en outre décidé par les actionnaires de la Société que le Liquidateur sera notamment investi des pouvoirs suivants:

- représenter la Société durant la procédure de liquidation, vendre tous les actifs, s'acquitter des dettes, et distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société, en numéraire ou en nature, aux actionnaires de la Société, à tout moment au cours de la procédure de liquidation; accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés sans autorisation préalable des actionnaires de la Société et notamment apporter les actifs de la Société à d'autres sociétés;
- renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;
- sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens mobiliers et droits, et aliéner ledit ou lesdits biens le cas échéant; et
- sous sa propre responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécifiques à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Il est en outre décidé par les actionnaires que le Liquidateur sera également doté d'un pouvoir de signature sur les comptes bancaires de la Société.

Quatrième résolution

Suite à l'Ouverture de la Liquidation, il est reconnu par les actionnaires de la Société que le mandat de l'associé commandité et des commissaires aux comptes statutaires de la Société a pris fin.

A cet égard, il est unanimement décidé par les actionnaires de la Société de donner pleine et entière décharge, jusqu'à cette date, à l'associé commandité et aux commissaires aux comptes statutaires pour l'exécution de leur mandat.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en rapport avec cet acte, sont estimés approximativement à sept cent euros (EUR 700,-).

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée a été clôturée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, au jour indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare, que sur la demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: BERNARD, DA CRUZ, BECKER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24807. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065320/177.

(120092723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Discovery Offshore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.318.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Discovery Offshore S.A.

Joost Mees

Administrateur

Référence de publication: 2012065381/14.

(120092694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Foxland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 40.406.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 11 mai 2012, que:

Les mandats des administrateurs: M. Bernard Devos, Mme Carol Devos et la société Bercine S.A ont été renouvelés pour une période de six ans.

Le mandat du commissaire aux comptes, M. Claude Faber a été renouvelé pour une période de six ans.

Tous les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012065439/16.

(120093107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

CSC Computer Sciences Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 544.869.927,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.716.

—
In the year two thousand and twelve, the eighth day of May, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CSC Computer Sciences Capital S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 7 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 605,674,611 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149716 (the Company). The Company was incorporated on 18 November 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2556, page 122668, on 31 December 2009, and its articles of association were amended for the last time on 29 December 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 540, page 25911, on 12 March 2010.

There appeared:

CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 7 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 3,715,718,674 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149715 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 May 2012.

The proxy from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that all the 605,674,611 (six hundred and five million six hundred and seventy-four thousand six hundred and eleven) shares having each a nominal value of EUR 1 (one Euro) and representing the entirety of the share capital of the Company of EUR 605,674,611 (six hundred and five million six hundred and seventy-four thousand six hundred and eleven Euro) are duly represented at the Meeting;

2. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) Waiver of the convening notice;

(b) Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 60,804,684 (sixty million eight hundred four thousand six hundred eighty-four Euro) from its current amount of EUR 605,674,611 (six hundred and five million six hundred and seventy-four thousand six hundred and eleven Euro) to EUR 544,869,927 (five hundred forty-four million eight hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty-seven Euro) by way of the repurchase and the subsequent cancellation of an aggregate amount of 60,804,684 (sixty million eight hundred four thousand six hundred eighty-four) shares held by the Sole Shareholder in the share capital of the Company (the Repurchased Shares) for an aggregate repurchase price of 60,804,684 (sixty million eight hundred four thousand six hundred eighty-four Euro) (the Repurchase Price) corresponding to the aggregate nominal value of the Repurchased Shares;

(c) Subsequent amendment of article 5 of the Articles so as to reflect the amendments referred to under item (b). above;

(d) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under item

(b) above and empowerment and authorization of any manager of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to register, on behalf of the Company, said changes in the share register of the Company; and

(e) Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of 60,804,684 (sixty million eight hundred four thousand six hundred eighty-four Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 605,674,611 (six hundred and five million six hundred and seventy-four thousand six hundred and eleven Euro), represented by 605,674,611 (six hundred and five million six hundred and seventy-four thousand six hundred and eleven) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each to EUR 544,869,927 (five hundred forty-four million eight hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty-seven Euro) by way of the repurchase and the subsequent cancellation of all the Repurchased Shares held by the Sole Shareholder for the Repurchase Price, i.e. an aggregate repurchase price of 60,804,684 (sixty million eight hundred four thousand six hundred eighty-four Euro).

The Sole Shareholder resolves to accept and record the intervention of the Sole Shareholder, represented as stated above, relating to the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price.

The Sole Shareholder declares to accept the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price, with immediate effect.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above mentioned resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 544,869,927 (five hundred forty-four million eight hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty-seven Euro), represented by 544,869,927 (five hundred forty-four million eight hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty-seven) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to individually register, in the share register of the Company, the cancellation of the Repurchased Shares made under third resolution above and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour du mois de mai, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CSC Computer Sciences Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149 716 (la Société). La Société a été constituée le 18 novembre 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 2556 page 122668 le 31 décembre 2009, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 décembre 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 540, page 25911, daté du 12 mars 2010.

A comparu:

CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), ayant un capital social de 3.715.718.674 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149715 (l'Associé Unique);

ici représentée par Robert Steinmetzer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 mai 2012.

La procuration de la partie comparante, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'intégralité des 605.674.611 (six cent cinq millions six cent soixante-quatorze mille six cent onze) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société établi à 605.674.611 EUR (six cent cinq millions six cent soixante-quatorze mille six cent onze euros) sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) Renonciation aux formalités de convocation;

(b) Réduction du capital social de la Société d'un montant de 60.804.684 EUR (soixante millions huit cent quatre mille six cent quatre-vingt-quatre euros) afin de le porter de son montant actuel de 605.674.611 EUR (six cent cinq millions six cent soixante-quatorze mille six cent onze euros) à un montant de 544.869.927 EUR (cinq cent quarante-quatre millions huit cent soixante-neuf mille neuf cent vingt-sept euros) au moyen du rachat et de l'annulation consécutive d'un nombre total de 60.804.684 (soixante millions huit cent quatre mille six cent quatre-vingt-quatre) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la Société (les Parts Sociales Rachetées), pour un montant de rachat total de 60.804.684 EUR (soixante millions huit cent quatre mille six cent quatre-vingt-quatre euros) (le Prix de Rachat) correspondant à la valeur nominale totale des Parts Sociales Rachetées;

(c) Modification consécutive de l'article 5. des Statuts afin d'y refléter les modifications adoptées au point (b) ci-dessus;

(d) Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point (b) ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des changements intervenus ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

(e) Divers.

III. que l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 60.804.684 EUR (soixante millions huit cent quatre mille six cent quatre-vingt-quatre euros) afin de le porter de son montant actuel de 605.674.611 EUR (six cent cinq millions six cent soixante-quatorze mille six cent onze euros) à un montant de 544.869.927 EUR (cinq cent quarante-quatre millions huit cent soixante-neuf mille neuf cent vingt-sept euros) au moyen du rachat et de l'annulation consécutive de toutes les Parts Sociales Rachetées détenues par l'Associé Unique pour le Prix de Rachat, soit pour un prix de rachat total de 60.804.684 EUR (soixante millions huit cent quatre mille six cent quatre-vingt-quatre euros).

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention de l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus relative au rachat des Parts Sociales Rachetées pour le Prix de Rachat.

L'Associé Unique déclare accepter le rachat des Parts Sociales Rachetées pour le Prix de Rachat, avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 544.869.927 EUR (cinq cent quarante-quatre millions huit cent soixante-neuf mille neuf cent vingt-sept euros), représenté par 544.869.927 (cinq cent quarante-quatre millions huit cent soixante-neuf mille neuf cent vingt-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, en vertu de sa seule signature et au nom de la Société, à l'inscription dans le registre des associés de la Société de l'annulation des Parts Sociales Rachetées conformément à la troisième résolution ci-dessus et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Steinmetzer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2012. Relation: EAC/2012/6265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012065375/174.

(120093227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Tesal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1464 Luxembourg, 11, rue Friedrich-Wilhelm Engelhardt.

R.C.S. Luxembourg B 169.187.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le trente et un mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«TESAL INVESTISSEMENTS S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, en date ce jour, en voie de formalisation, établie et ayant son siège social au 11, rue Friedrich-Wilhelm Engelhardt, L-1464 Luxembourg,

ici représentée par:

Madame Sylvie REGNIER, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 11, rue Friedrich-Wilhelm Engelhardt, L-1464 Luxembourg,

agissant en sa qualité de seule et unique administrateur de la prédite société avoir pouvoir de seule signature.

Laquelle représentante, agissant ès dites qualités, requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «TESAL», société à responsabilité limitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet le nettoyage de bâtiments et monuments et de leurs alentours, le nettoyage de fenêtres et façades, ainsi que toutes les activités y relatives.

La Société aura également pour toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des opérations immobilières à des fins d'investissement ou pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,- EUR), représenté par SIX CENTS (600) parts sociales d'une valeur de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsqu'au moins deux de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins deux gérants ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de Surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un conseil de surveillance comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un conseil de surveillance ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

La partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
«TESAL INVESTISSEMENTS S.A.», prénommée	60.000,-	600	60.000,-
Total:	60.000,-	600	60.000,-

La preuve de ce paiement en numéraire d'un montant de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille quatre cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

1) Décide de fixer à un (1) le nombre de gérants pour une période indéterminée:

Madame Sylvie REGNIER, employée privée, née à Molsheim (France), le 22 novembre 1959, demeurant professionnellement au 11, rue Friedrich-Wilhelm Engelhardt, L-1464 Luxembourg.

La gérante se voit confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée par la seule signature de la gérante unique.

2) Le siège social de la société est fixé au 11, rue Friedrich-Wilhelm Engelhardt, L-1464 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la représentante de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. REGNIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juin 2012. Relation: EAC/2012/6970. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012065823/190.

(120093436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Dabraco Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.596.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065383/10.

(120093198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Daidi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 88.190.

Extrait du Procès-verbal de l'A.G.O. du 06 Juin 2012:

1. Révocation de Monsieur David BENIZRI en tant que Commissaire aux Comptes.

2. Nomination de Madame Letizia LICATA, demeurant au 30, rue Raymond Poincaré L-2342 Luxembourg, Commissaire aux Comptes avec effet au 01.01.2012 jusqu'à l'AGO qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012065384/15.

(120092967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

DEBIT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 154.332.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065385/9.

(120093560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Toy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067821/10.

(120096747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.
